SILVER NITRITE EXTRA PURE MSDS

n° CAS: 7783-99-5 MSDS

LOBA Chemie
LABORATORY REAGENTS & FINE CHEMICALS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substance
	:	
Numéro CE	:	232-041-7
n° CAS	:	7783-99-5
Code du produit	:	5744F
Structure chimique	:	$AgNO_2$

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, Catégorie 2	H272
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1	H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS03 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H272 - Peut aggraver un incendie; comburant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements/…/matières combustibles
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
SILVER NITRITE Extra Pure	(n° CAS) 7783-99-5 (Numéro CE) 232-041-7	100

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut aggraver un incendie; comburant.

Danger d'explosion : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	:	des gants de protection
Protection oculaire	:	Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	:	Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Masse moléculaire	:	153.88 g/mol
Couleur	:	Yellow Crystals.
Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible

Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe. Contact avec l'air. Humidité. Flamme nue. Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 2627
N° ONU (IMDG) : 2627
N° ONU (IATA) : 2627
N° ONU (ADN) : 2627
N° ONU (RID) : 2627

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : NITRITES, INORGANIC, N.O.S.
Proper Shipping Name (IMDG) : NITRITES, INORGANIC, N.O.S.
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : NITRITES, INORGANIC, N.O.S.
Désignation officielle pour le transport (ADN) : NITRITES, INORGANIC, N.O.S.

Désignation exacte d'expédition/Description (RID)	:	NITRITES, INORGANIC, N.O.S.
Transport document description (ADR)	:	UN 2627 NITRITES, INORGANIC, N.O.S., 5.1, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	:	UN 2627 NITRITES, INORGANIC, N.O.S., 5.1, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	:	UN 2627 NITRITES, INORGANIC, N.O.S., 5.1, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	:	UN 2627 NITRITES, INORGANIC, N.O.S., 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	:	UN 2627 NITRITES, INORGANIC, N.O.S., 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	:	5.1
Etiquettes de danger (ADR)	:	5.1

:

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	:	5.1
Etiquettes de danger (IMDG)	:	5.1

:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	:	5.1
Etiquettes de danger (IATA)	:	5.1

:

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	:	5.1
Etiquettes de danger (ADN)	:	5.1

:

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 5.1
Etiquettes de danger (RID)	: 5.1

:

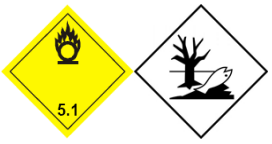

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR)	: II
Groupe d'embllage (IMDG)	: II
Groupe d'emballage (IATA)	: II
Groupe d'emballage (ADN)	: II
Groupe d'embllage (RID)	: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: O2
Disposition spéciale (ADR)	: 103, 274
Quantités limitées (ADR)	: 1kg
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP33
Code-citerne (ADR)	: SGAN
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	: TU3
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Special provisions for carriage - Packages (ADR)	: V11
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention	: CV24
Danger n° (code Kemler)	: 50
Panneaux oranges	:

Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E
Code EAC	: 1Y

- Transport maritime

Special provision (IMDG)	: 274, 900

Quantités limitées (IMDG)	:	1 kg
Quantités exceptées (IMDG)	:	E2
Packing instructions (IMDG)	:	P002
IBC packing instructions (IMDG)	:	IBC08
IBC special provisions (IMDG)	:	B2, B4
Tank instructions (IMDG)	:	T3
Tank special provisions (IMDG)	:	TP33
EmS-No. (Fire)	:	F-A
EmS-No. (Spillage)	:	S-Q
Stowage category (IMDG)	:	A
Segregation (IMDG)	:	SG38, SG49, SG62

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y544
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	2.5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	558
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	5kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	562
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	25kg
Disposition particulière (IATA)	:	A33
Code ERG (IATA)	:	5L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	O2
Dispositions speciales (ADN)	:	103, 274
Quantités limitées (ADN)	:	1 kg
Quantités exceptées (ADN)	:	E2
Equipement exigé (ADN)	:	PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	:	O2
Disposition particulière (RID)	:	103, 274
Quantités limitées (RID)	:	1kg
Quantités exceptées (RID)	:	E2
Packing instructions (RID)	:	P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	:	B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	:	MP10
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	T3
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)	:	TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	:	SGAN
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	:	TU3
Catégorie de transport (RID)	:	2

Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID)	:	W11
Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID)	:	CW24
Colis express (RID)	:	CE10
Numéro d'identification du danger (RID)	:	50

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

SILVER NITRITE Extra Pure is not on the REACH Candidate List

SILVER NITRITE Extra Pure is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV	:	Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit